

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-06 Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu la date d'échéance de la ligne de trésorerie interactive au 26/06/2020

DECIDE

Article 1 :

La ligne de trésorerie est reconduite dans les conditions suivantes :

- Le montant est inchangé : 750 000€
- Etablissement prêteur : Caisse d'Epargne
- Durée : 1 an à compter du 26/06/2020
- Taux indexé : €str – dernier cours connu : 0.541%
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : néant

Article 2 :

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE' around the top edge and '70320' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script that overlaps the seal.